



Loi sur l'agriculture vaudoise : intentions cantonales en matière de politique agricole

1^{ère} partie **Stratégie pour l'avenir**

Séances d'information aux agriculteurs

décembre 2010 – janvier 2011

F. Brand, chef de service, SAGR

Plan de l'exposé

1. Loi sur l'agriculture vaudoise : outils et structure de la loi
 2. 1^{er} enjeu : une agriculture vivrière avec de la valeur ajoutée
 3. 2^{ème} enjeu : anticiper les changements de la politique agricole fédérale à partir de 2014
-

Trois catégories d'outils

- ▶ Economie et valeur ajoutée
- ▶ Environnement
- ▶ Social

1 LVL Agr

2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014



Les titres du projet de loi

- **Dispositions générales**
 - **Formation, recherche et vulgarisation**
 - **Promotion de l'économie agricole**
 - **Aide aux investissements ruraux**
 - **Agroécologie**
 - **Risques naturels**
 - **Social**
 - **Subventions**
 - **Dispositions de procédure et contrôle**
-

1 LVLAgr

2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014

Premier enjeu : Agriculture vivrière et valeur ajoutée

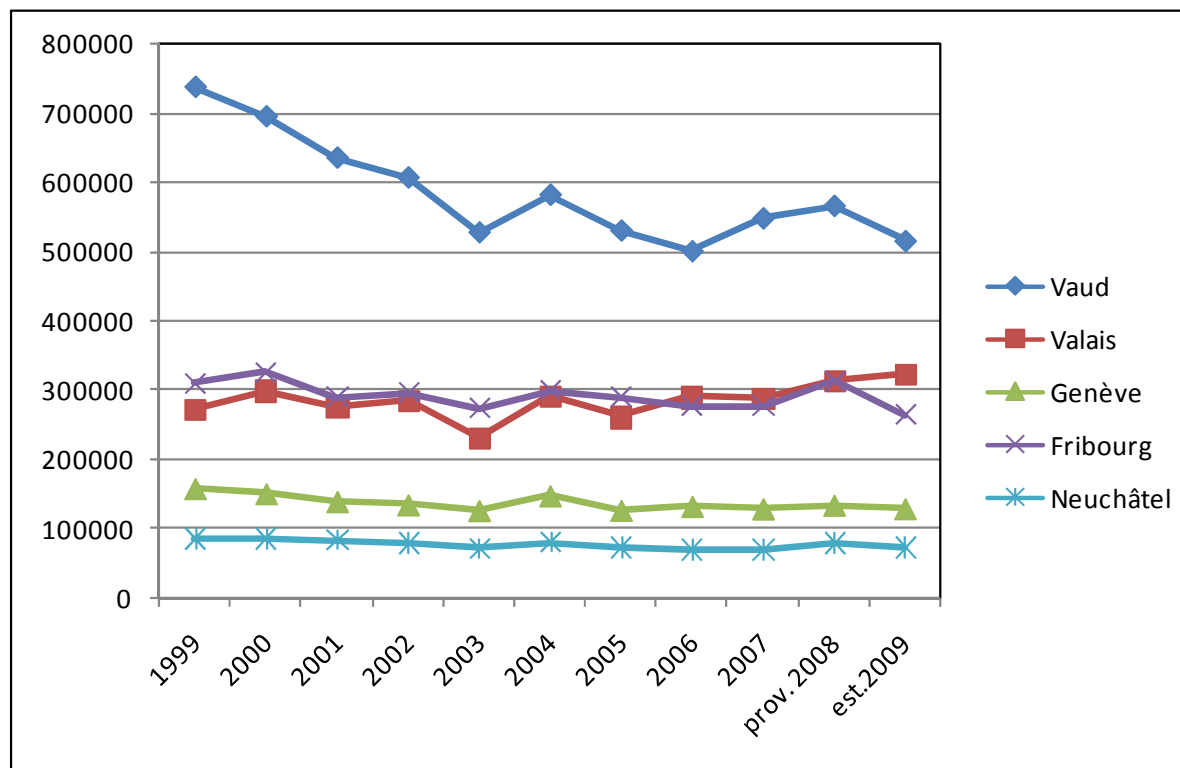
Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole

1 LVLAgr

2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014

Évolution de la valeur ajoutée brute de l'agriculture par canton (en KFr courants)



Source : OFS, Comptes régionaux de l'agriculture, Neuchâtel 2008

Etude Filagro 1 & 2

Filières agro-alimentaires VD

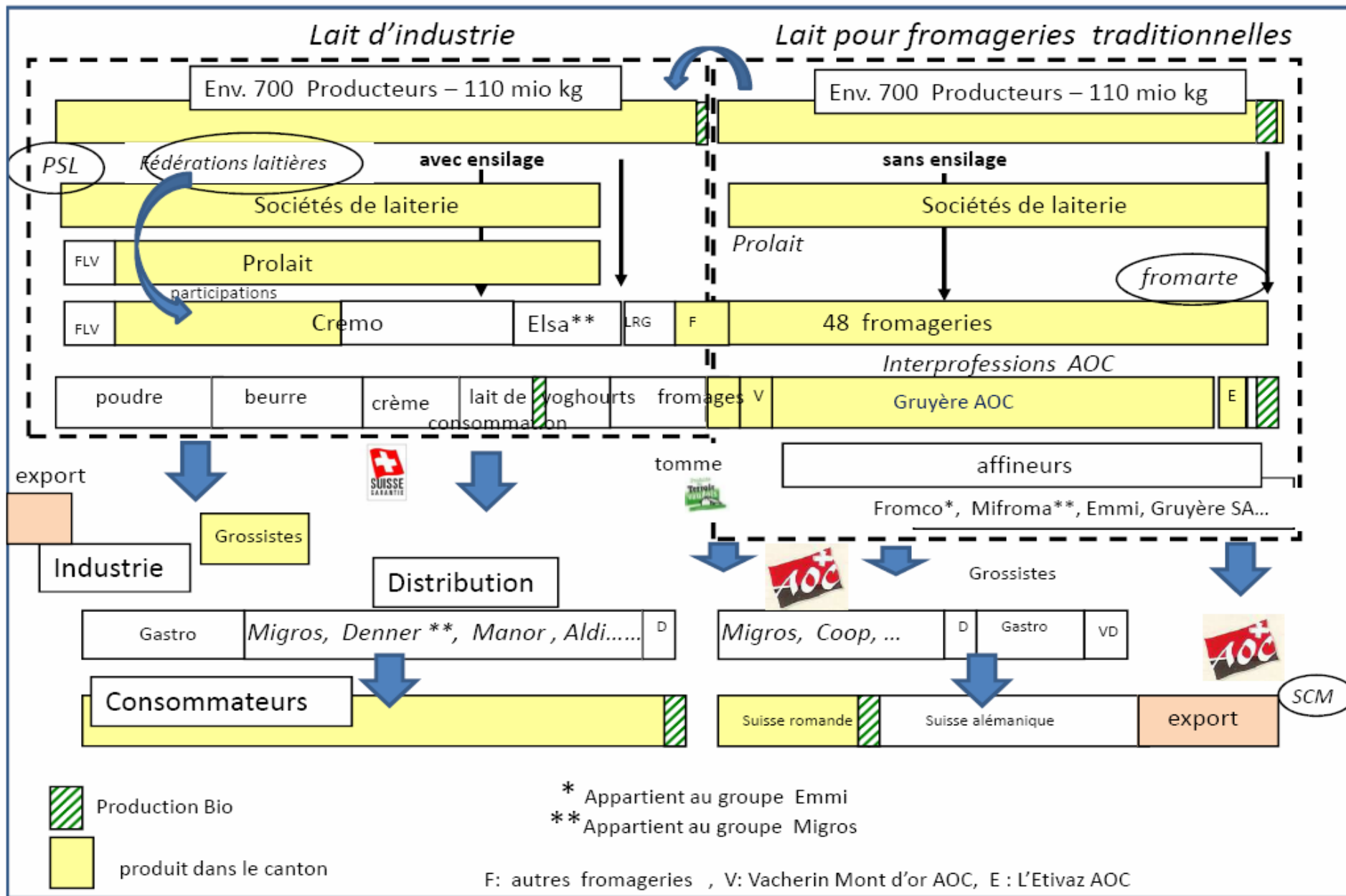
1 LVL Agr

2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014

- ▶ 1^{ère} étape (rapport agridea 2009-2010)
 - Lait et produits laitiers
 - Fruits et jus de fruits
 - Céréales panifiables et oléagineux
 - Viandes bovine
 - Viande porcine et produits charcutiers

- ▶ 2^{ème} étape (rapport agridea 2010-2011)
 - Légumes
 - Pommes de terre
 - Viande ovine
 - Vins
 - Volaille (œufs et chair)



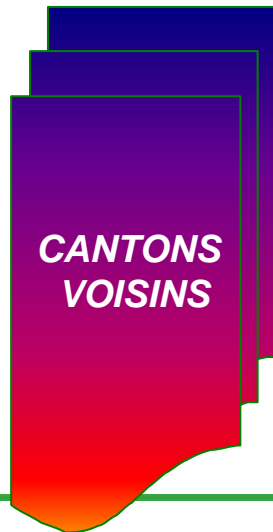
Mise en œuvre Lagr-VD

Valeur ajoutée – exemples

1 LVLAgr

2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014



POMMES + 10%

PDRA

PRODUIT FERMIER

Mise en œuvre Lagr-VD

Valeur ajoutée – pistes

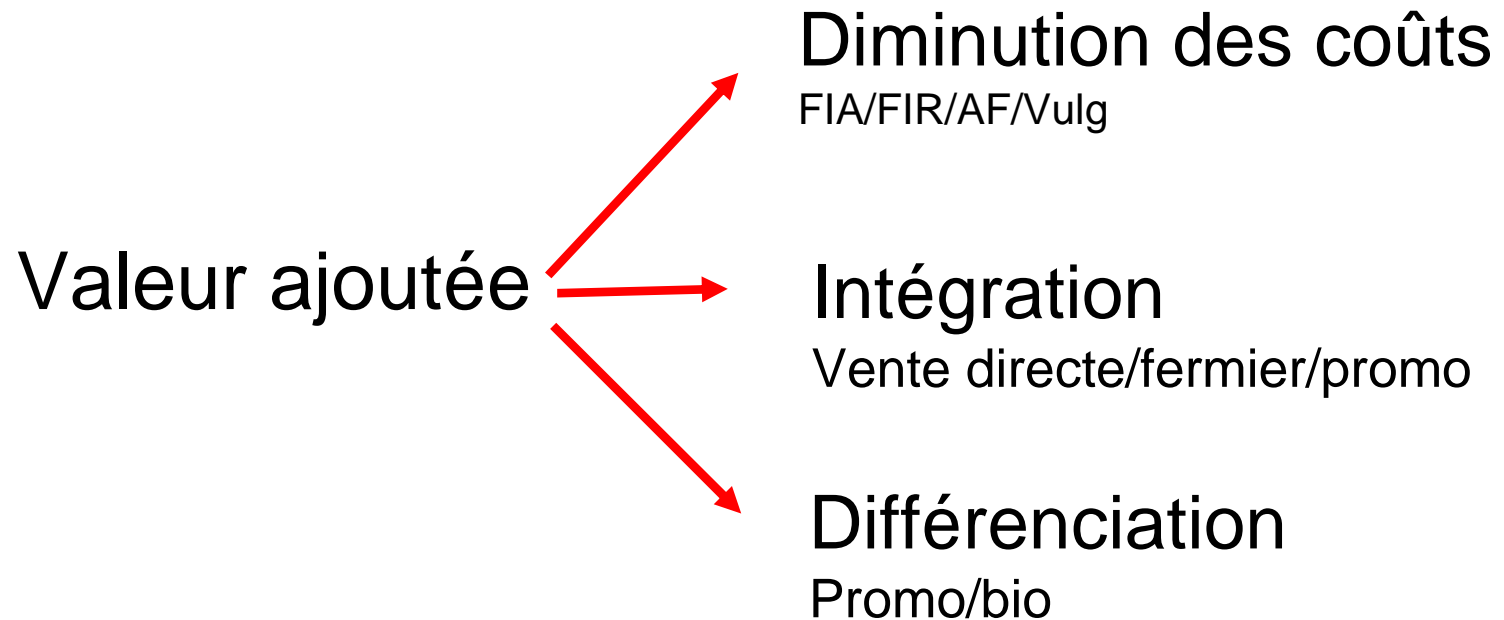
1 LVL Agr

2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014

- ▶ Arboriculture +10% ha pommiers
 - ▶ Pâtes molles vaudoises
 - ▶ Porcs charcutiers – Saucisson vaudois
 - ▶ Céréales BIO
 - ▶ Swissness (œufs, sucre, oléagineux)
 - ▶ Restauration collective
-

Orientations stratégiques



1 LVLAgr

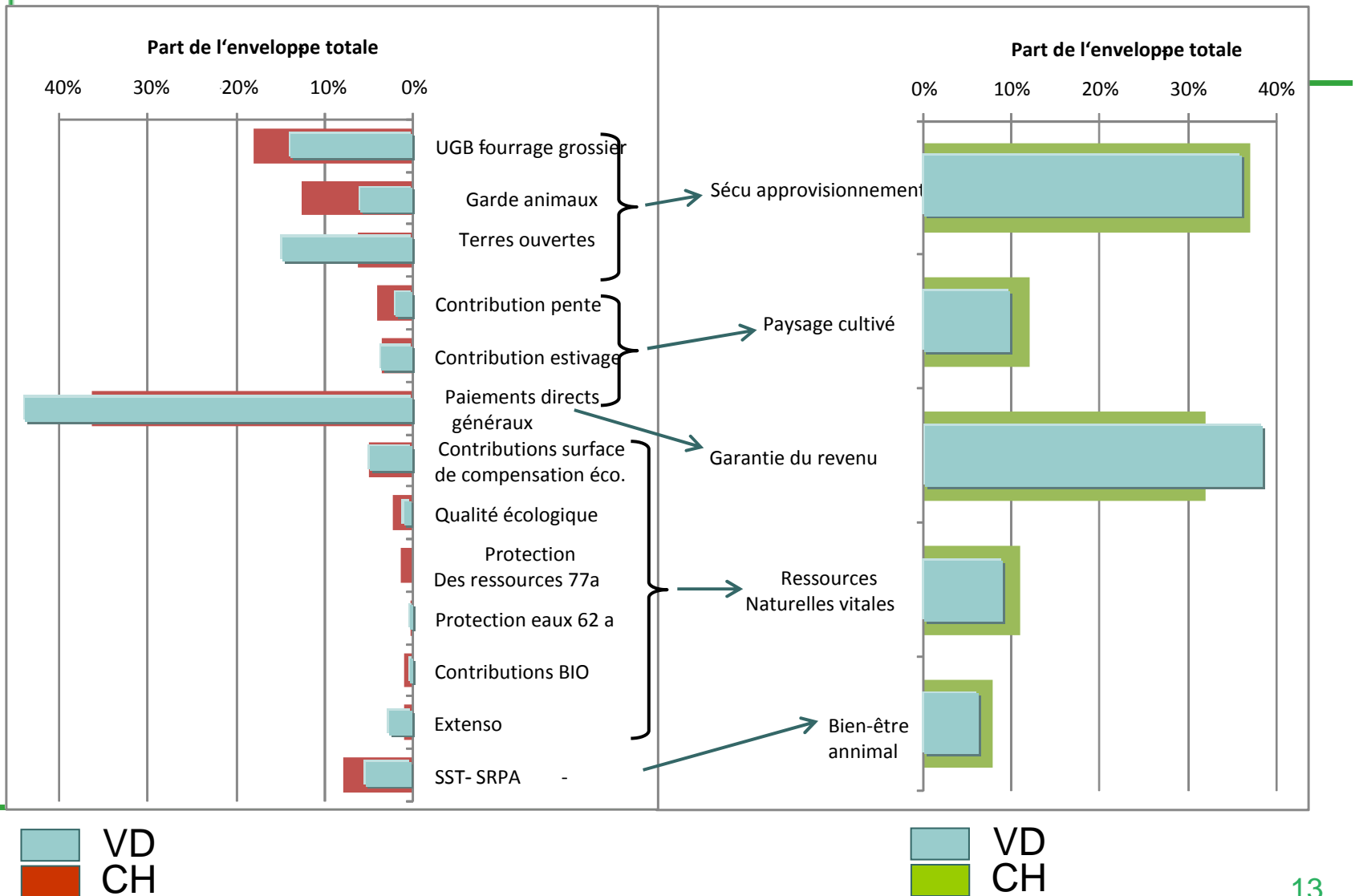
2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014

Deuxième enjeu : anticiper les changements de la politique agricole fédérale à partir de 2014

Répartition des moyens CH et VD

1ère étape: Des prestations aux objectifs



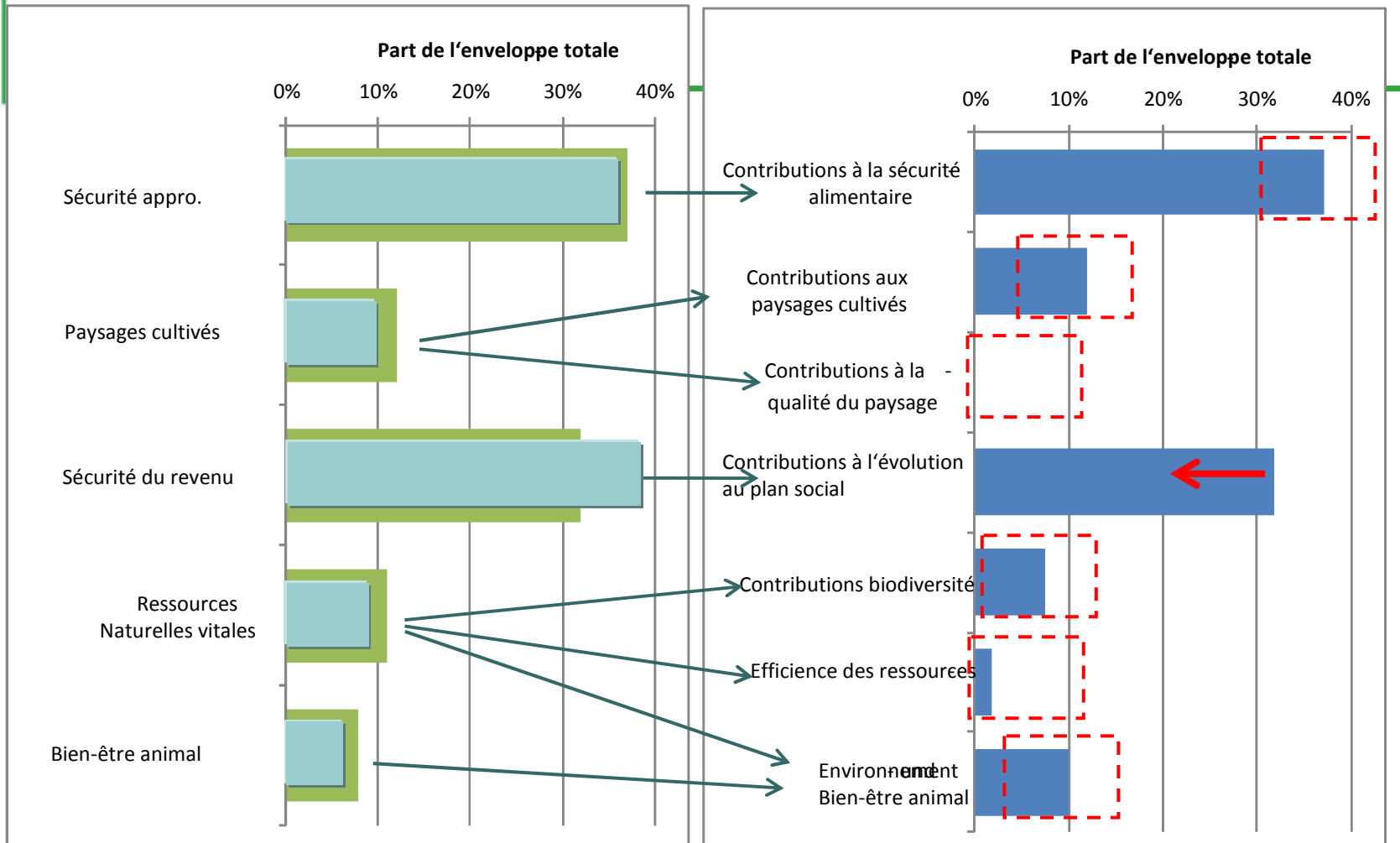
Répartition des moyens

2e étape: système dynamique de répartition

1 LVL Agr

2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014



VD
CH

Mise en œuvre Lagr-VD prestations publiques– pistes

1 LVLAgr

2 Valeur ajoutée

3 Anticiper PA 2014

- ▶ 20e siècle : syndicats d'améliorations foncières
- ▶ 21e siècle : syndicats de « projets »
- ▶ Projet pilote « paysages plaine de l'Orbe: 10'000 ha »

Merci de votre attention





Loi sur l'agriculture vaudoise : intentions cantonales en matière de politique agricole

2^{ème} partie **Nouveautés**

Séances d'information aux agriculteurs

décembre 2010 – janvier 2011

Ch. Aeberhard, chef de projet, SAGR

Loi sur l'agriculture vaudoise et **règlements d'application**

- ▶ 5 règlements **adoptés par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2010**, en vigueur au 01.01.2011
 - d'application de la LVLAgr
 - sur la promotion de l'économie agricole
 - sur le crédit agricole
 - sur l'agroécologie
 - sur la protection des végétaux

 - ▶ Quelles nouveautés ?
-

Nouveautés Promotion - Image

rapprochement avec les consommateurs

- ▶ soutien aux **prestations à caractère social**
 - organisation des projets (ex. Ecole à la ferme) **50%**
 - exploitants en tant que prestataires **taux 100%**
 - ▶ **informations actives du SAGR** sur les produits vaudois typiques, de concert avec les producteurs, les consommateurs, la santé, etc.
 - ▶ modification des habitudes d'achat afin de privilégier les **produits régionaux dans la restauration collective publique** ou à l'occasion des manifestations officielles
-

Nouveautés Promotion - Produits

commercialisation et différenciation

- Taux de subv.: 30 à 50% selon nombre de produits/acteurs
- ▶ soutien prioritaire aux campagnes structurées de promotion des ventes de produits avec S.Q.P.*
(objectifs à 3-5 ans avec étude de marché)
- ▶ soutien au lancement d'initiatives collectives unissant directement producteurs et consommateurs
(vente directe, agriculture contractuelle de proximité, marchés paysans, p.ex.)
- ▶ définition de critères minimaux de provenance et de qualité pour les nouveaux signes de qualité publics
(Produit Fermier, Label du Pays de Vaud)

* SQP = signe de qualité public (AOC, IGP, BIO, etc.)

Nouveautés Promotion - Projets développement et innovation

Soutien au démarrage des **projets de développement**, dans la phase d'étude située entre l'esquisse de projet et leur réalisation effective, par exemple pour :

- les **produits innovants**, agricoles ou agro-alimentaires (30 à 40%)
- l'étude et à la planification des **PDRA*** au sens de la législation fédérale

* PDRA = projets de développement régional agricole

Nouveautés Promotion

transparence et observation des marchés

Taux de subvention : max. 50%

- ▶ aide financière aux organisations agricoles et interprofessions pour
 - la mise en place de **plates-formes de commercialisation ouvertes**, garantissant la transparence des transactions
 - **l'observation des marchés** qui concernent une ou plusieurs catégories de produits agricoles ou viticoles vaudois
-

Nouveautés Montagne

aides individuelles aux exploitants

Les mesures existantes (marchés surveillés, diversification et veaux d'étal – 8 veaux /expl.) sont complétées avec :

- ▶ une prime à l'écoulement du **bétail de rente** sur des marchés-concours **Fr.100.--/tête**
 - ▶ une contribution à l'élaboration d'un **plan d'exploitation d'alpage** **Fr. 20.-/PN**
 - ▶ une contribution aux frais de contrôle ou d'entretien **d'installations spécifiques aux alpages pour la protection des eaux** **Fr. 20.-/PN**
-

Nouveautés Promotion

contributions professionnelles avec force obligatoire

- ▶ possibilité pour les organisations représentatives d'une branche de l'agriculture de prélever auprès de tous les intéressés une contribution destinée à :
 - la **promotion** de la qualité et des ventes
 - l'adaptation de la production par la **connaissance de l'offre** et des marchés
 - la **mutualisation des risques** naturels ou climatiques
 - ▶ procédure précise pour garantir les droits des assujettis et l'utilisation conforme des moyens
-

Nouveautés Agroécologie

soutien aux études de projets collectifs

Objectif : drainer le plus possible le financement fédéral des projets de protection des ressources (4 Fr CH pour 1 Fr VD) vers les **projets agri-environnementaux** qui peuvent intéresser et motiver les agriculteurs, comme p. ex. :

- ▶ réduction des **nitrites** dans les captages (eaux souterraines)
 - ▶ diminution des **résidus de produits de traitement** dans un cours d'eau
 - ▶ diminution des **risques d'érosion** dans un périmètre critique de champs cultivés
 - ▶ réduction des **émissions d'ammoniac** provenant de déjections animales (valorisation de l'azote)
-

Nouveautés Agroécologie

aides individuelles aux exploitants

- ▶ **Reconversion BIO**
 - 2 ans avec des contributions de Fr. 150.- à 800.-/ha
 - 5 ans avec une assurance-récolte pour les « crevées » dans certaines cultures (> 80% de pertes)
 - ▶ **Erosion et fertilité des sols :**
 - bandes herbeuses en zones sensibles Fr. 1000.-/ha
 - projet-pilote de semis direct d'avant-garde max. Fr. 250.-/ha
 - ▶ **Renouvellement des vergers :**
 - plantations d'arbres hautes-tiges (verger trad.) 15.- Fr./arbre
 - plantation/surgreffage avec des variétés résistantes aux maladies (cult. fruitières) 1.- Fr./arbre, max. 2000.-/ha
-

Nouveautés

Protection des végétaux

- ▶ un **service phytosanitaire** unique au SAGR pour la lutte contre les organismes particulièrement dangereux, dits de quarantaine
 - ▶ dispositif pour octroyer des **aides individuelles** en faveur des exploitants (cas de calamités)
 - ▶ clarification du **rôle des communes** dans l'exécution des mesures de lutte (cf Tableau)
 - ▶ extension de la **lutte à tout le territoire cantonal** pour les atteintes directes aux terres agricoles
-

Nouveautés

Protection des végétaux

| Organismes nuisibles | Confédération | Canton de Vaud | Communes |
|--|--------------------------------|---|--|
| Liste fédérale (organismes part. dangereux, dits de quarantaine) | stratégie et indemnités | <ul style="list-style-type: none"> •surveillance •aides individuelles •paiements | - exécution à leurs frais ou report des frais sur exploitants / propriétaires - exéc. forcée |
| Liste cantonale (autres organismes nuisibles : chardons, folle avoine) | | stratégie et surveillance | exécution forcée (exécution à la charge des exploitants ou propriétaires) |

Nouveautés

Social

- ▶ subvention importante (jusqu'à 50%) aux services de dépannage (paysanne et exploitation) :
 - coûts abaissés pour les remplacements forcés (maladie, accident, services astreints)
 - meilleure rémunération des dépanneurs (brevets et maîtrises)
- ▶ bourses de formation (brevets et maîtrises)
condition : Revenu RDU max. 50'000.--
- ▶ contributions (forfait) pour les démarches d'assainissement financier (audit, expertise)
forfait correspondant à 50% du coût moyen

Merci de votre attention



documentation en ligne : www.vd.ch/agriculture